



# TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES

## Année scolaire 2019-2020

Ticket enfants .....	2,56 €
Ticket enfant avec panier repas (PAI) <sup>1</sup> .....	1,00 €
Ticket enfants – famille nombreuse <sup>2</sup> .....	1,28 €
Ticket enfants – tarif CCAS <sup>3</sup> <sup>4</sup> .....	0,30 € et 1,28 €
Repas adultes.....	7,15 €

<sup>1</sup> Projet d'Accueil Individualisé.

<sup>2</sup> Les familles, domiciliées à Argenton, non imposables sur le revenu, ayant 3 enfants et plus scolarisés, peuvent bénéficier d'un tarif réduit, dans les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires de la commune, pour le 3<sup>ème</sup> enfant et pour les suivants.

<sup>3</sup> Le Centre Communal d'Action Sociale d'Argenton sur Creuse (CCAS) offre aux familles argentonnaises, répondant à *certaines conditions de ressources*, la possibilité de bénéficier d'un *tarif préférentiel* pour la réservation des repas.

<sup>4</sup>

Composition de la famille (nb de personnes au foyer)	2	3	4	5	6	7	Barème (prix du repas)
Revenus < à (en euros)	770	840	1064	1342	1573	1850	B1 (0,30 €)
Revenus compris entre (en euros)	770 et 935	840 et 1064	1064 et 1342	1342 et 1573	1573 et 1760	1850 et 2000	B2 (1,28 €)
Revenus > à (en euros)	935	1064	1342	1573	1760	2000	B3 (2,56 €) plein tarif

### Modalités pratiques

Examen des dossiers **lors de permanences** (☎ mairie d'Argenton sur Creuse : 02.54.24.12.50). Justificatifs à fournir : livret de famille ; attestations de tous les revenus (salaires ; Allocation Retour à L'Emploi ; prestations CAF : AAH, RSA, Aide au logement), et de toutes les ressources ; quittance de loyer ou justificatif de charge d'accession à la propriété, justificatif de la pension alimentaire.

En cas de variation de salaire, la moyenne des revenus sera établie au regard des 3 derniers mois.

### Permanences en mairie d'Argenton de 10h00 à 11h30 les :

- **Samedi 24 août 2019**
- **Mercredi 28 août 2019**
- **Samedi 31 août 2019**
- **Mercredi 04 septembre 2019**
- **Samedi 07 septembre 2019**